

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2018

CHAPITRE 30

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	7
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	9
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018	10
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	14
2.1.	PROGRAMME 391: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL	15
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	16
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	16
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	17
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	19
2.2.	PROGRAMME 392: AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE DES FILIERES AGRICOLES	20
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	21
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	21
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	22
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	26
2.3.	PROGRAMME 393: MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DU MONDE RURAL ET DE PRODUCTION	33
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	34
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	34
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	34
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	37
2.4.	PROGRAMME 394: GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES SPECIFIQUES A L'AGRICULTURE	41

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	42
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	42
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018	42
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018	44
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	45
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	46
3.2.	LEÇONS APPRISES	47
3.3.	PERSPECTIVES	48

NOTE EXPLICATIVE

Le Rapport Annuel de Performance (**RAP**) institué en annexe de la loi de règlement par le régime financier de l'Etat de 2007 en son article 22, alinéa 3, présente les résultats obtenus par un département ministériel ou une institution constitutionnelle dans le cadre de l'exécution du Projet de Performance des Administrations (**PPA**) au cours d'un exercice.

Le MINADER engagé dans cette exigence légale depuis quatre ans, présente dans le cadre de la troisième année du triennat (2016-2018), son rapport annuel de performance pour rendre compte de la performance projetée dans le PPA du même exercice en liaison avec son objectif stratégique qui est de : *«renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance agricole sous régionale, où le secteur rural est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement»*.

Le RAP 2018 du MINADER présente les performances techniques obtenues par programme au cours de cet exercice, marqué sur le plan national par la mise en œuvre du programme économique et financier que le Gouvernement a conclu avec le FMI et l'entrée en vigueur des appuis budgétaires.

Ce document comprend trois parties :

- l'état de mise en œuvre des programmes précisant les principaux résultats techniques et financiers obtenus au cours de l'exercice 2018 et les éléments d'analyse ;
- le bilan stratégique faisant le rapprochement entre l'objectif stratégique sus évoqué et les résultats obtenus, ainsi que les perspectives à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du PPA 2019 et ;
- les perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Le Cameroun a adopté en 2009, un document de vision à l'horizon 2035. La volonté politique de l'Etat est de faire du **Cameroun, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité**.

Cette volonté intègre quatre objectifs généraux à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de nouveau pays industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

Dans la perspective de la réalisation de ces objectifs, un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) a été adopté la même année pour couvrir les dix premières années de ladite vision.

Cette stratégie est centrée sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté.

Le DSCE qui est la première articulation de la Vision 2035, trouve son point culminant en 2020 avec les objectifs majeurs suivants :

- porter la croissance à environ 5,5% en moyenne annuelle sur la période 2010-2020 ;
- ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50 % en 2020 ;
- ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 ; réaliser à l'horizon 2030 les Objectifs du Développement Durable (ODD).

Ce document énonce des objectifs clairs de politique économique, sociale et culturelle pour le Cameroun, réaffirme la volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMD**) dans leur ensemble et se positionne désormais, conformément à la Déclaration de Paris, comme le cadre de référence de la politique et de l'action gouvernementale ainsi que le lieu de convergence de la coopération avec les partenaires techniques et financiers en matière de développement.

Il constitue de ce fait le vecteur de recherche, de croissance et de distribution des fruits de la croissance jusqu'aux couches les plus vulnérables de la population (*en particulier les femmes et les jeunes*) et aux localités les plus enclavées.

Ce document de référence a consacré au secteur rural, la mission de moteur de l'économie nationale, assurant durablement la sécurité alimentaire des populations et développant des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement. Cette option s'articule autour de quatre piliers:

- gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur agriculture et développement rural ;
- amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles ;
- modernisation des infrastructures du monde rural et de production agricole ;
- gestion durable des ressources naturelles spécifiques à l'agriculture.

En outre, le Cameroun a signé le 17 juillet 2013, le pacte du Programme Détaillé du Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), qui a défini quatre domaines thématiques prioritaires, développés dans le cadre de la formulation du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA).

Ce PNIA doit jouer le rôle de cadre sectoriel de planification de la Stratégie de Développement

du Secteur Rural (SDSR) dont les objectifs sont les suivants :

- rendre les produits du secteur rural camerounais plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous régionaux et internationaux tout en permettant une couverture satisfaisante des besoins alimentaires et nutritionnels ;
- rendre plus performants les facteurs fondamentaux de production à travers la valorisation optimale des ressources en terre et en eau, améliorer le cadre de vie des producteurs ruraux et leur connexion aux marchés, améliorer l'accès aux matériels, équipements et financements adaptés ;
- optimiser l'utilisation durable des ressources naturelles pour la promotion équilibrée de l'ensemble des filières, en tenant compte des contraintes de la préservation de l'environnement et de l'adaptation aux changements climatiques et ;
- créer les conditions favorables au développement du secteur en améliorant la gouvernance, c'est-à-dire en impliquant tous les acteurs concernés, afin d'assurer de façon efficace et efficiente la planification, la programmation, la budgétisation, la mobilisation des financements, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du développement du secteur rural.

L'approche stratégique du PNIA repose sur *l'agriculture de seconde génération*, dont l'objectif général est de générer une croissance durable du secteur, respectueuse du capital environnemental.

Cette approche vise à assurer la souveraineté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle du Cameroun à travers une modernisation raisonnée et équilibrée des systèmes de production.

L'Agriculture de seconde génération s'appuie à la fois sur les exploitations agricoles familiales et sur les exploitations de moyenne et de grande importance, tout en renforçant leurs complémentarités et favorisant leur intégration dans les chaînes de valeurs et leurs connexions aux marchés. Pour ce faire, l'Etat doit améliorer l'environnement institutionnel, promouvoir la formation, la recherche, l'appui-conseil et la vulgarisation, investir dans les infrastructures structurantes (pistes de désenclavement, grands aménagements etc.) et faciliter l'accès à la terre et aux financements.

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Le décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, lui a assigné des missions précises en matière agricole et développement rural. Il s'agit de :

- l'élaboration, la planification et la réalisation des programmes gouvernementaux relatifs à l'agriculture et au développement rural ;
- la conception des stratégies et des modalités pour garantir la sécurité et l'autosuffisance alimentaire ainsi que du suivi de leur mise en œuvre ;
- l'élaboration et du suivi de la réglementation dans le secteur agricole ;
- la protection et du suivi des différentes filières agricoles ;
- l'amélioration quantitative et qualitative de la production et des rendements dans le

secteur agricole ;

- la promotion des investissements dans le secteur agricole en liaison avec le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire et le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique ;
 - la promotion de la mécanisation dans le secteur agricole ;
 - la promotion des petites, moyennes et grandes exploitations dans le secteur agricole en liaison avec le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Economie Sociale et de l'Artisanat ;
 - l'identification et la promotion de nouvelles productions agricoles pour l'exportation ;
 - la protection phytosanitaire des végétaux ;
 - la collecte, la production et l'analyse des statistiques agricoles ;
 - la coordination de la gestion des situations de crise en matière agricole ;
 - la vulgarisation agricole en liaison avec le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation et les Administrations concernées ;
 - le suivi des normes dans le secteur agricole ainsi que du contrôle de leur application ;
 - le suivi des organisations professionnelles agricoles ;
 - le suivi des coopératives agricoles ;
 - la diffusion de l'information et des conseils agricoles auprès des producteurs en liaison avec le Ministère de la Communication ;
 - le suivi des écoles de formation des personnels agricoles en relation avec le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, à l'exclusion des établissements d'enseignement relevant des Ministères chargés des questions d'enseignement ;
 - la promotion du développement communautaire ;
 - l'encadrement des paysans ;
 - la participation à la planification et au suivi de la réalisation des programmes d'amélioration du cadre de vie en milieu rural, en liaison avec les Ministères compétents.
- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural exerce sa tutelle technique sur :
- la Cameroon Development Corporation (CDC) ;
 - la South West Development Authority (SOWEDA) ;
 - la Mission de Développement du Nord-Ouest (MIDENO) ;
 - la Société de Développement du Cacao (SODECAO) ;
 - la Société de Développement du Coton (SODECOTON) ;
 - la Société d'Expansion et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) ;
 - la Upper Noun Development Authority (UNVDA) ;
 - l'Office Céréalière (OC) ;
 - l'Unité de Traitement Agricole par Voie Aérienne (UTAVA) ;
 - le Centre National d'Etudes et d'Expérimentation du Machinisme Agricole (CENEEMA) ;
 - la Palm Oil plantations limited company. (PAMOL) ;
 - la Chambre d'Agriculture, des Pêches, de l'Elevage et des Forêts (CAPEF).

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Ce contexte s'appréhende à la mesure de l'influence substantielle des instruments juridiques d'importance qui ont prévalu, mais aussi des faits majeurs qui ont impacté l'exécution des différents programmes.

INSTRUMENTS JURIDIQUES

Un certain nombre d'instruments mis en place dans le cadre institutionnel ont impacté le contexte d'exécution des différents programmes.

- ***Loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007 portant Régime Financier de l'Etat, modifiée le 11 juillet 2018***

- Elle matérialise le changement radical dans la gestion des finances publiques au Cameroun à travers des paradigmes nouveaux, à travers une mise en œuvre plus efficace et efficiente des programmes de politiques publiques, afin de promouvoir la Gestion Axée sur les Résultats et l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMD**) « aujourd'hui Objectifs du Développement Durable (**ODD**) » consignés dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (**DSCE**). Il en découle un accroissement de la responsabilisation des différents acteurs politiques et administratifs. La mise en œuvre graduelle de cette loi prescrit au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, ainsi qu'aux autres départements ministériels, de joindre au projet de loi de finances, un document de budget élaboré sous forme de Budget-Programme. Le programme en tant que support de présentation des crédits budgétaires par finalité socioéconomique et définissant le cadre budgétaire de mise en œuvre des politiques publiques se trouve être au cœur de cette nouvelle approche.

- ***Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DCSE)***

Instrument phare de déclinaison des politiques publiques. Il renferme la vision de « **faire du Cameroun un pays émergent à l'horizon 2035** ». Relativement au secteur de l'agriculture et développement rural, l'objectif stratégique dévolu au MINADER consiste à « **renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance agricole sous régionale, où le secteur rural est un moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement** ».

- ***Décret n°2005/118 du 15 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, lui a assigné des missions précises en matière agricole et développement rural.***

- Il décline les attributions du département ministériel ainsi que son cadre structurel, organique et fonctionnel.

- ***Circulaire n°00001/C/MINFI du 02 janvier 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Etablissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Organismes Subventionnés pour l'exercice 2018.***

Elle explicite la mise en œuvre du budget programme dans ses volets pratiques pour les différents intervenants de la chaîne budgétaire.

Au regard des instruments susvisés, les principaux défis à relever par le Ministère de

l'Agriculture et du Développement Rural portent sur :

- l'accélération de la croissance ;
- la modernisation du monde rural ;
- la réduction de la pauvreté en milieu rural ;
- la sécurité alimentaire ;
- la gestion durable des ressources naturelles. Au cours de l'exercice 2018, un certain nombre de faits majeurs ont marqué l'exécution des différents programmes.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2018

La mise en œuvre des programmes a globalement été marquée par des actions d'envergure et événements de portée générale :

- la poursuite de la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE);
- la poursuite de la mise en application de l'option de Décentralisation, à travers la mise à disposition des ressources transférées aux collectivités territoriales décentralisées;
- la poursuite de la mise en œuvre de la politique de développement de l'agriculture de seconde génération.

Au titre des événements majeurs, il convient de mentionner :

- la visite de travail et d'échanges d'expériences avec la Côte d'Ivoire, du 26 au 30 septembre 2017, réalisée par une Délégation Gouvernementale élargie aux structures nationales concernées par les filières cacao, cafés et noix de cajou ;
- les enseignements tirés des rencontres organisées à cette occasion, avec nos différents interlocuteurs en Côte d'Ivoire, pays devenu, au cours des cinq (5) dernières années, le premier producteur mondial de ces trois spéculations, sont en cours d'exploitation, pour inspirer la prise d'options nouvelles et appropriées pour le Cameroun sur le plan de l'ordonnancement institutionnel et dans les domaines de performances relevés à cette occasion ;
- la réalisation d'une étude sur la sécurité alimentaire au Cameroun en réponse à l'opinion publique suivant laquelle, le Cameroun serait en situation de famine. Pour y répondre, le MINADER a organisé deux Conférences de Presse respectivement le 29 mai 2018 et le 13 août 2018 pour rendre publiques les conclusions d'une étude suivant la méthodologie « cadre harmonisé » réalisée avec la FAO, le PAM, l'USAID, l'UNICEF dans 21 départements du Cameroun considérés comme zones à risque .Les conclusions de cette étude ont révélé que le Cameroun connaît une situation d'insécurité alimentaire relative due à des facteurs identifiés: la crise sécuritaire dans les Régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, ainsi que la sécurité frontalière dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua et de l'Est. L'on a également noté l'incidence des changements climatiques sur la vulnérabilité des populations

des zones à environnement sécuritaire fragilisé ;

- le lancement du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage est un fait majeur à l'actif du triennat 2016-2018. En effet, il a été constaté que la mise en œuvre des politiques publiques dans le sous- secteur agriculture et développement rural sont plombées par un déficit criard et une obsolescence d'informations pertinentes susceptibles de servir de base aux études de planification dans le sous-secteur. Or le dernier recensement de l'Agriculture et de l'Elevage organisé au Cameroun datait de 1985. Conscients de cette situation, le Gouvernement et les Partenaires Techniques dont l'organisation des Nations Unies pour l'Agriculture (FAO) ont décidé de lancer le troisième recensement de l'Agriculture et de l'Elevage ;

- la signature de deux accords avec la FAO.

- *le premier Accord* est relatif à la mise en place et au fonctionnement d'un Fonds Fiduciaire Unilatéral, dans lequel le Gouvernement camerounais s'engage à cofinancer les programmes de coopération technique au niveau national et éventuellement dans la Sous - Région Afrique Centrale ;

- *le deuxième Accord* est relatif au remplacement de l'Accord de siège avec la FAO qui avait été signé en 1978, par un nouvel Accord pour la création, à Yaoundé, d'une structure aux compétences élargies et dénommée « Bureau de Partenariat et de Liaison pour l'Afrique Centrale ». La mise en œuvre de ces Accords exige une contribution de l'Etat du Cameroun qui s'élève à 10 milliards de FCFA sur cinq ans à partir de 2016, soit 2 milliards de FCFA par an.

- L'entrée en vigueur des Appuis budgétaires dans le secteur développement rural.

Le Cameroun s'est engagé vis-à-vis de ses Partenaires en l'occurrence l'Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, Agence Française de Développement dans les Appuis Budgétaires de première génération focalisés sur la mise en œuvre de la stratégie de développement du secteur rural.

Pour le MINADER, de nombreux indicateurs ont été arrêtés. Il s'agissait :

- de la mise en œuvre d'une politique semencière ;
- de l'opérationnalisation de la loi 2003/007 du 10 juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais ;
- de l'élaboration d'un manuel de procédures validé pour l'octroi des intrants agricoles ;
- de la réalisation d'une Revue indépendante des dépenses du secteur rural ;
- du non fonctionnement de la chaîne PPBS au MINADER ;
- du financement de la stratégie sectorielle.

Tous ces indicateurs ont nécessité pour leur réalisation, une mobilisation de tous les instants à travers la réalisation de nombreuses activités. Les missions d'évaluation des Partenaires Techniques et Financiers ont fait le constat de l'atteinte de tous les indicateurs souscrits. Le

MINADER a participé à la rédaction des requêtes de financements soumises aux Conseil d'Administration de la BAD, de l'AFD, de la BM et de l'UE pour le déblocage de plus de 300 milliards au profit du Trésor Public Camerounais au cours du mois de décembre 2018.

Grâce à ce processus de nombreux résultats palpables pour le secteur rural ont été atteints au cours de l'exercice 2018 :

- l'adoption d'un Catalogue National des Semences par le Conseil National des semences et Obtentions Végétales (CONSOV) ;
- l'adoption d'un plan de renforcement des capacités du sous-secteur semencier avec budget pluriannuel ;
- l'évaluation du Fonds Semencier ;
- l'opérationnalisation de la loi 2003/007 du 10 juillet 2003 régissant les activités du sous-secteur engrais avec à la clé l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités du sous-secteur engrais ;
- la nomination des inspecteurs et des contrôleurs des engrais ;
- l'adoption d'une politique nationale d'octroi des intrants et subventions aux producteurs ;
- la restructuration du Comité de pilotage de la Stratégie de développement du Secteur Rural et la tenue des Comités... Etc.

Les résultats espérés au terme de la mise en œuvre des mesures arrêtées dans le cadre des appuis budgétaires seront un meilleur pilotage de la politique sectorielle du sous-secteur rural.

- la poursuite de l'opérationnalisation du Plan d'Urgence Triennal (PLANUT)

En 2018, la mise en œuvre des projets du Plan d'Urgence Triennal pour l'Accélération de la croissance s'est traduite par : (i) l'appui aux agro industries ; (ii) la production des semences et (iii) l'aménagement des périmètres hydro agricoles ;

- l'amenuisement des ressources budgétaires

Il convient de reconnaître que depuis quelques années, l'enveloppe budgétaire allouée au MINADER est devenue moins consistante et ne traduit pas l'expression des besoins du MINADER au regard des défis et enjeux qui s'imposent à ce département ministériel. Dans ce sens, il y a nécessité de relever la dotation du MINADER afin de lui permettre de se rapprocher des engagements de MAPUTO sur la proportion des budgets nationaux à réserver au secteur rural, soit au moins 10% ;

- La mise en œuvre du Programme Economique et Financier appuyé par une « Facilité Elargie de Crédit » signée avec le Fonds Monétaire International sur la période 2017-2020 ;

En réponse aux contraintes exogènes qui ont fragilisé son économie en 2016, le Cameroun a signé avec le Fonds Monétaire International (FMI) un accord intitulé Facilité Elargie de Crédit (FEC) dont l'ambition était de permettre au pays de retrouver les grands équilibres économiques et notamment la balance des paiements et la reconstitution de ses réserves de

change pour couvrir les importations de biens et services. D'autres Partenaires Techniques au développement viendront se greffer sur cet accord principal pour soumettre les ressources financières mises à la disposition du Trésor public sous une conditionnalité de type nouveau contenue dans ce qu'il est convenu d'appeler les appuis budgétaires.

Dans le cadre du Contrat de Réforme Sectoriel (CRS), il est important de rappeler que le principe général des CRS est d'établir une meilleure gouvernance et d'améliorer la fourniture du service public dans un secteur spécifique.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 391

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS
SECTEUR AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

Responsable du programme

MVONDO NNA PATRICK
Directeur des Etudes, des Programme et de la Coopération

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Intitulé du Programme : **Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Agriculture et Développement rural**

Responsable : **M. PATRICK MVONDO NNA**, *Secrétaire Général*.

OBJECTIF	Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	
Indicateur	Intitulé:	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	77.70999908447266
	Année de référence:	2017
	Valeur Cible	96.5
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 19 529 590 000	CP 18 959 590 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	MVONDO NNA PATRICK, Directeur des Etudes, des Programme et de la Coopération	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La réalisation des activités de ce programme a été marquée par :

- la tension sociale dans les régions du nord-ouest et du sud-ouest ;
- l'insécurité transfrontalière dans les régions de l'Adamaoua, du Nord, de l'Extrême-nord, et de l'Est ;
- La poursuite de la mise en œuvre du budget-programme ;
- L'adoption de la stratégie du développement secteur rural (SDSR) ;
- La mise en œuvre effective de l'Appui Budgétaire de l'Union Européenne ;
- La production du rapport biannuel du niveau de mise en œuvre du processus du PDDAA ;
- Tension de la trésorerie liée aux préparatifs de l'organisation de la CAN ;
- Prise en compte des arriérés et des ressources non ordonnancées ;
- Prise en charge du personnel nouvellement recruté ;
- Poursuite du transfert des ressources aux CTD ;
- La fermeture des comptes 42 et 45 ayant entraîné la faible réalisation des activités des projets du MINADER ;
- Insuffisance des données statistiques fiables dans le sous-secteur agriculture et développement rural ;
- Insécurité transfrontalière et tension sociale dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
- l'amélioration du cadre de travail des personnels du MINADER ;
- la non extension de l'application PROBMIS dans les services extérieurs ne permettant pas de capter suffisamment les décaissements relatifs aux paiements des prestations effectuées dans ces services déconcentrés ;

- la poursuite de la mise en œuvre de la politique de Professionnalisation agricole ;
 - la mise en œuvre des nouveaux référentiels dans les structures spécialisées du MINADER
- Sensibilisation et de médiatisation de la vision sur la révolution agricole.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le programme 391 a pour objectif principal d'améliorer la coordination des services tout en assurant la bonne mise en œuvre des programmes du MINADER. L'évaluation de ce Programme se fait à travers le taux de réalisation de ses activités budgétisées. Il convient de rappeler qu'en 2017, ce taux de réalisation était de 74,95 %. Pour ce qui est de l'année cible (**2019**), il a été fixé à 83,53 %. En 2018, la valeur projetée était de 79,24 % et la valeur atteinte est de 78,30 %, correspondant à un taux de réalisation de l'indicateur de 99,78 %. Le taux de réalisation des activités étant de 99,78 %.

En 2018, ce programme a reçu une dotation budgétaire initiale de 19 529 590 000 FCFA en AE et 18 959 590 000 FCFA en CP. La dotation révisée quant à elle s'élève à 18 195 700 545 FCFA en AE et 17 625 700 545 FCFA en CP. Le montant consommé en fin d'exercice est de 17 095 993 517 FCFA, soit un différentiel de 529 707 028 FCFA et un taux de consommation des ressources budgétaires de 96,99 %.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme pour le compte de l'exercice 2018, un accent particulier a été mis sur :

- la coordination des activités du MINADER ;
- le suivi technique et financier des activités du MINADER ;
- l'élaboration des documents de planification ;
- la mise en œuvre du RGAE ;
- l'amélioration du cadre du travail (*constructions, réhabilitation, réfection des bâtiments administratifs et d'astreinte, équipement des services du MINADER, etc.*) ;
- la mise en œuvre du cadre organique ;
- le renforcement des capacités des personnels du MINADER.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	En 2018, le Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural a connu une évolution de 3,35% ; ce qui le fait passer de 74,95% (2017) à 78,30 % (2018) correspondant à un taux de réalisation technique de 99,78%.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	99,78%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 18 195 700 545	CP 17 625 700 545
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 1 333 889 455	Ecart CP 1 333 889 455
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 17 098 075 681	CP 17 095 993 517
TAUX DE CONSOMMATION	93,96 %	96,99 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Bien que la majorité des activités prévues aient été réalisées, force est de relever que le jeu de la concurrence a relativement influencé certains taux d'exécution financière.	

	Les ressources ont été débloquées pour certaines activités exécutées en régie. Le dispositif opérationnel de suivi et du pilotage du budget programme s'améliore progressivement. Il convient de signaler que les projets du MINADER ont bénéficié d'un suivi-évaluation annuel.
PERSPECTIVES 2019	- mener des études complémentaires pour une meilleure valorisation de la plaine centrale ; - poursuivre l'élaboration des documents de stratégie ; - dynamiser davantage les réunions de coordination pour toutes les activités programmées au MINADER ; - mettre un dispositif efficace de suivi de l'exécution des activités ayant reçues les ressources transférées aux CTD ; - mettre en œuvre le dispositif rénové issu du diagnostic de la chaîne PPBS du MINADER ; - systématiser le suivi de toutes les activités programmées ; - poursuivre le paiement d'autres arriérés (Comice agropastoral d'Ebolowa, PPDMVCC, multiplicateurs des semences de maïs, etc.) ; - poursuivre la mise en œuvre du RGAE ; - relancer la réalisation des enquêtes périodiques ; - relancer la capitalisation des données statistiques disponibles au MINADER dans le cadre de la production de l'Agri-stat ; - élaborer un plan de formation pluriannuel intégrant : le renforcement des capacités des responsables sur l'élaboration, l'exécution et le suivi de l'exécution du budget programme, les sessions de formation des responsables de la chaîne PPBS ; - poursuivre le recrutement de personnels en qualité et en quantité ; - mettre en place le réseau local pour l'interconnexion des services ; - Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur de l'informatisation du MINADER ; - Améliorer la performance du site web du MINADER - Mettre en place un dispositif permettant la réalisation des contrôles inopinés ; - Développer des outils modernes de gestion technique, administrative, comptable et financière ; - Poursuivre et intensifier la promotion de la culture juridique au sein du MINADER ; Mettre un accent sur l'appropriation des textes juridiques existants par les responsables du MINADER.

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 392

AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE ET DE LA COMPETITIVITE
DES FILIERES AGRICOLES

Responsable du programme

BAMZOK NTOL LOUISETTE

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Intitulé du Programme : Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles.

Responsable : **Mme BADOUBE Louissette, épouse BAMZOK**, Directeur du Développement de l'Agriculture.

OBJECTIF	Rendre les produits camerounais plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous - régionaux et internationaux,	
Indicateur	Intitulé:	Rendement des principales filières agricoles
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	0.0
	Année de référence:	2017
	Valeur Cible	0.0
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 43 525 649 668	CP 43 525 649 668
RESPONSABLE DU PROGRAMME	BAMZOK NTOL LOUISETTE,	

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

- Difficultés liées à la mise en œuvre du Plan d'Urgence Triennal ;
- Insécurité transfrontalière couplée à la tension sociale dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ;
- Insécurité alimentaire ;
- Changements climatiques ;
- Suppression des comptes 42, 45 et 47 intervenus courant février-mars 2017 n'ayant pas permis le démarrage à temps des activités programmées, alors que tous les engagements avaient déjà été effectués suivant la procédure usuelle ;
- invasion des criquets migrateurs et des dégâts d'oiseaux granivores ;
- invasion de la chenille légionnaire d'automne sur plusieurs spéculations ;
- Signature des accords de partenariat économique avec l'Union Européenne dans le souci d'assurer une meilleure compétitivité des produits agricoles ;
- Mise en œuvre des accords de l'OMC ;
- Accroissement des échanges des intrants agricoles avec les pays voisins ;
- Circulation des intrants agricoles de contrebande et des produits frelatés à travers le pays ;
- Foisonnement des acteurs non professionnels dans le circuit de la distribution des intrants agricoles.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le programme 392 a pour objectif principal de rendre les produits camerounais plus compétitifs et leur faire gagner des parts additionnelles sur les marchés sous- régionaux et internationaux. L'évaluation de ce Programme se fait à travers le rendement des principales filières agricoles. Il convient de rappeler qu'en 2017, ce taux de réalisation était de 2,51 %. Pour ce qui est de l'année cible (2019), il a été fixé à 3,31 %. En 2018, la valeur projetée était de 2,91 % et la valeur atteinte est de 2,81 % ; correspondant à un taux de réalisation de 96,56 %.

En 2018, ce Programme a reçu une dotation budgétaire initiale de 57 071 110 000 FCFA en AE et CP. La dotation révisée quant à elle s'élève à 59 033 371 840 FCFA en AE et 59 033 371 840 FCFA en CP. Le montant consommé en fin d'exercice est de 55 695 837 671 FCFA, soit un différentiel de **3 337 534 169** FCFA et un taux de consommation des ressources budgétaires de 94,34 %.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme pour le compte de l'exercice 2018, un accent particulier a été mis sur :

- Appui à la production et à la distribution du matériel végétal de qualité ;
- Acquisition et distribution des engrais aux producteurs ;
- Acquisition et distribution du matériel agricole aux producteurs ;
- Appui à la protection du verger ;
- Mise en place et entretien des champs semenciers ;
- Organisation des activités d'information et de sensibilisation ;
- Accompagnement des OP à la mise en place des unités de production ;
- Mise en place des stocks de sécurité et amélioration du stockage existant ;
- Evaluation de l'impact de la sécurité alimentaire ;
- Evaluation de la situation sanitaire des aliments et des principaux problèmes alimentaires ;
- Evaluation des productions de saisons de pluies et de saisons sèches ;
- Valorisation des cultures à haute valeur nutritive ;
- Processus de labellisation et de certification ;
- Inspection et contrôle des produits agricoles ;
- Renforcement du système d'information phytosanitaire au Cameroun ;
- Inspection et contrôle des intrants agricoles ;
- Equipement du laboratoire national d'analyse diagnostique ;
- Dématérialisation des procédures du commerce extérieur.

Tableau du cadre d'analyse de la performance obtenue du programme

Résultat technique obtenu (au 31 décembre 2018)	Le rendement des principales filières agricoles en 2018 a enregistré une variation évolutive de 0,30%, qui l'a fait passer de 2,51% en 2017 à 2,81% en 2018 correspondant à un taux de réalisation technique de l'indicateur de 97,94 % et un taux de réalisation des activités de 74,04%.
Taux de réalisation de l'indicateur	97,94 %

Dotation de crédits révisés (écarts = <i>Dot. init</i> – <i>Dot rev.</i>)	AE : 59 033 371 840	CP : 59 033 371 840
Crédits consommés	AE : 55 773 319 780	CP : 55 695 837 671
Taux de consommation	94,48 %	94,35 %
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	- Insécurité transfrontalière couplée à la tension sociale dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ont amené les populations à abandonner les activités agricoles ce qui pourrait entraîner une insécurité alimentaire ; - Changements climatiques ; - Insécurité transfrontalière couplée à la tension sociale dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ont engendré des déplacements internes ; - Invasion des criquets migrateurs, des chenilles légionnaires et des dégâts d'oiseaux granivores détruisent les exploitations agricoles et entraînent la diminution des rendements ; - Accroissement des échanges des intrants agricoles avec les pays voisins susceptibles de favoriser la circulation des produits de mauvaise qualité ; - Foisonnement des acteurs non professionnels dans le circuit de la distribution des intrants agricoles.	
Justification du résultat et de l'utilisation des ressources	Certaines ressources ont été débloquées en régie et leurs activités sont en cours ; Les difficultés dans l'utilisation des ressources des activités logées dans le PLANUT ; La tension de trésorerie n'ayant pas permis de respecter le calendrier d'exécution ; La majorité des réalisations liées au développement des filières agricoles ont été faites par des Projets/sociétés sous-tutelle avec les ressources de l'année n-1 ; La tension de trésorerie n'a pas permis de respecter la programmation des activités faite par ces structures ; Les difficultés liées au déblocage des fonds n'ont pas permis la réalisation à date des activités programmées.	

Perspectives	Mettre en place une structure de veille permanente pour la sensibilisation des producteurs sur les mesures d'atténuation des effets de changement climatique sur les activités agricoles ; – Mettre sur pied un dispositif de surveillance et d'alerte phytosanitaire ; – Promouvoir davantage la pratique des cultures à hautes valeurs nutritives dans les zones vulnérables ; – Suivre la situation alimentaire des populations et de la production agricole dans les zones vulnérables ; Renforcer le dispositif de constitution de stocks de sécurité en denrées alimentaires. -Elaborer un catalogue des normes des intrants et des produits ; - Accentuer la surveillance au niveau des points d'entrée et de sortie du territoire ; -Accentuer le processus de dématérialisation du commerce extérieur. Mettre en place un dispositif d'assainissement et de formation des professionnels de vente des intrants agricoles.
----------------------------	---

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Le rendement des principales filières agricoles en 2018 a enregistré une variation évolutive de 0,30%, qui l'a fait passer de 2,51% en 2017 à 2,81% en 2018 correspondant à un taux de réalisation technique de l'indicateur de 97,94 % et un taux de réalisation des activités de 74,04%.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	97,94 %	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 44 473 998 344	CP 44 473 998 344
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 59 033 371 840	Ecart CP 59 033 371 840
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 55 773 319 780	CP 55 695 837 671
TAUX DE CONSOMMATION	94,48 %	94,35 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Certaines ressources ont été débloquées en régie et leurs activités sont en cours ; Les difficultés dans l'utilisation des ressources des activités logées dans le PLANUT ; La tension de trésorerie n'ayant pas permis de respecter le calendrier d'exécution ; La majorité des réalisations liées au développement des filières agricoles ont été faites par des Projets/sociétés sous-tutelle avec les ressources de l'année n-1 ; La tension de trésorerie n'a pas permis de respecter la programmation des activités faite par ces structures ; Les difficultés liées au déblocage des fonds n'ont pas permis la réalisation à date des activités programmées.	

PERSPECTIVES 2019	Mettre en place une structure de veille permanente pour la sensibilisation des producteurs sur les mesures d'atténuation des effets de changement climatique sur les activités agricoles ; - Mettre sur pied un dispositif de surveillance et d'alerte phytosanitaire ; - Promouvoir davantage la pratique des cultures à hautes valeurs nutritives dans les zones vulnérables ; - Suivre la situation alimentaire des populations et de la production agricole dans les zones vulnérables ; Renforcer le dispositif de constitution de stocks de sécurité en denrées alimentaires. -Elaborer un catalogue des normes des intrants et des produits ; - Accentuer la surveillance au niveau des points d'entrée et de sortie du territoire ; -Accentuer le processus de dématérialisation du commerce extérieur. Mettre en place un dispositif d'assainissement et de formation des professionnels de vente des intrants agricoles.
------------------------------	---

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES DE PRODUCTION VÉGÉTALES									
OBJECTIF	Augmenter le niveau de production des filières stratégiques								
Indicateur	Intitulé:		Taux d'accroissement des productions des filières stratégiques				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure								
	Année de référence:		2017						
	Valeur de référence:								
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible								
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Le Taux d'accroissement des productions des filières stratégiques en 2018 a enregistré une évolution de 0,41%, qui l'a fait passer de 7,08% (en 2017) à 7,49 (en 2018) correspondant à un taux de réalisation de l'indicateur de 96,39 % et un taux de réalisation des activités de 60,05%.				96,39 %		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	43 062 949 668	43 062 949 668	44 142 656 992	44 142 656 992	55 441 978 428	55 368 996 319	94,44 %	94,32 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Insécurité transfrontalière couplée à la tension sociale dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ont amené les populations à abandonner les activités agricoles ce qui pourrait entraîner une insécurité alimentaire ; - Changements climatiques.								

ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Production semences et matériel végétal de qualité 47 120 / 100 000 cabosses de cacao produites et distribuées 6 719 000 / 10 636 900 plants de cacao produits et distribués 400 000 / 400 980 plants de café arabica produits et distribués 100 000 / 150 000 géniteurs de caféier robusta produits et distribués 1 512 849 / 3 000 000 boutures enracinées de caféier robusta produits et distribués 21 678 / 57 500 géniteurs de cacaoyer produits et distribués 6,5 ha / 22 ha de champs semenciers de cacaoyer créés 1,75 ha / 1,75 ha de champs semenciers de cacaoyer réhabilités 46,5 ha / 46,5 ha de champs semenciers de cacaoyer entretenus 1 ha / 4 ha de parc à bois de cacaoyer créés 7,25 ha / 7,25 ha de parc à bois de cacaoyer entretenus 21,2 ha / 21,2 ha de champs semenciers de caféier arabica entretenus 3,1ha / 4 ha de champs semenciers de caféier robusta réhabilités 24,5 ha / 24,5 ha de champs semenciers de caféier robusta entretenus CEREALES RIZ pluvial 3,4 / 4 tonnes de riz certifiés acquises RIZ irrigué 1700 / 2090 kg de semences de base de riz acquises et distribuées 27,7 / 410 tonnes de semences certifiées de riz acquises et distribuées Maïs 2 070 / 3 412 tonnes de semences certifiées de maïs acquises et distribuées Sorgho 233 / 1805 t de semences certifiées de sorgho de saison sèche acquises et distribuées 0, 0,243 / 0,573 tonnes de semences certifiées de sorgho de saison de pluie acquises Racines et tubercules Manioc 25 310 000 / 72 491 131 de boutures certifiées produites Ignames 52 916 / 183 000 semenceaux produits et distribués Pomme de terre 408,236 / 742,5 tonnes de semences de pomme de terre de classe A produites et distribuées Lianes (Okok) 96 000 / 167 578 plants d'OKOK produits et distribués Palmier à huile 80 000 / 300 000 graines pré germées de palmier à huile acquises et distribuées 485 306 / 611 726 plants de palmier à huile certifiés acquis et distribués Arbres fruitiers Bananiers 308 920 / 561 842 Plants de bananiers plantain produits et distribués Acquisition et distribution des pesticides - 3 000/10 000 tonnes de pesticides acquis et distribués ;
---	--

	Acquisition et distribution du matériel et équipements agricoles - 05/10 motopompes acquises et distribuées ; - 177/250 séchoirs acquis et distribués ; - 3 730/4 927 pulvérisateurs et atomiseurs acquis et distribués - 4 361/6 450 brouettes et porte-tout acquis et distribués - 70/100 semoirs acquis et distribués ; - 5 000/8 950 unités de petits matériels agricoles acquis et distribués ; - 1 379/2 500 sachets acquis et distribués Appui conseil et vulgarisation - 100 761/338 438 acteurs sensibilisés ; - 406/1230 OPA immatriculées - 15 308 / 80 738 OPA accompagnées et structurées - 570/1035 jeunes installés dans 09 sites aménagés - 3 388/4 500 jeunes formés et insérés dans le secteur agricole - 04/05 accompagnements des interprofessions (CAPEF, PLANOPAC...) - 249 714/457 900 acteurs ont été renforcées - 484/994 unités de démonstration et champs écoles mises en place ; - 30 000/44 500 fiches techniques produites et diffusées ; - 13 000/25 000 gadgets produits et distribués
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Orientation des moyens et intensification des activités agricoles dans les autres localités du pays propices et sécurisées.
Perspectives 2019	Mettre en place une structure de veille permanente pour la sensibilisation des producteurs sur les mesures d'atténuation des effets de changement climatique sur les activités agricoles

Action 02 DEVELOPPEMENT DES NORMES ET LABELS DES PRINCIPAUX PRODUITS AGRICOLES								
OBJECTIF	Améliorer la qualité des produits agricoles							
Indicateur	Intitulé:		Proportion des principaux produits agricoles normés et labélisés au Cameroun				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2016					
	Valeur de référence:							
	Année cible:		2019					
	Valeur Cible		33.56999969482422					
	Réalisation exercice (Résultat technique):							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	25 000 000	25 000 000	0	0	0	0	0 %	0 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'action n'a pas été budgétisée							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Aucune							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	RAS							
Perspectives 2019	Interpeller les responsables de cette action à proposer et mûrifier leurs activités lors de la prochaine élaboration des CDMT.							

Action 03 REDUCTION DES RISQUES D'INSECURITE ALIMENTAIRE CONJONCTURELLE

OBJECTIF	Améliorer quantitativement et qualitativement le niveau de sécurité alimentaire de l'ensemble des populations								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de la population nationale touchée par l'insécurité alimentaire				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 98,77 %		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2017						
	Valeur de référence:								
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		4.829999923706055						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Le pourcentage de la population nationale touchée par l'insécurité alimentaire en 2018 a connu une réduction de 0,33%, qui l'a fait baisser de 6,03% (en 2017) à 5,70% (en 2018) correspondant à un taux de réalisation de l'indicateur de 98,77 % et un taux de réalisation des activités technique de 82,03 %						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	350 000 000	350 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Insécurité transfrontalière couplée à la tension sociale dans les Régions du Nord-ouest et du Sud-ouest ont engendré des déplacements internes ; - Invasion des criquets migrateurs, des chenilles légionnaires et des dégâts d'oiseaux granivores détruisent les exploitations agricoles et entraînent la diminution des rendements.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Mise en place des stocks de sécurité et amélioration du stockage existant - 3 110/5 760 tonnes de maïs stockées - 86,5/500 tonnes de sorgho stockées - 403,5/600 tonnes de riz paddy transformé Evaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence - 1/1 Collecte et analyse des données Evaluation périodique de la campagne et des disponibilités alimentaires et de l'état nutritionnel dans les zones à risque - 1/1 enquête réalisée - 1/1 appui aux petits producteurs - 1/1 Appui à la mise en place des infrastructures et des équipements de stockage - 1/1 Appui à la mise en place des infrastructures et des équipements de transformation Enquête produite sur les marchés de référence 1/1 enquête réalisée								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Les fonds alloués ont été effectivement dépensés pour les activités prévues. Toutefois la réduction du taux d'insécurité alimentaire susmentionnée est due en grande partie à la collaboration de nos partenaires techniques et financiers.								

Perspectives 2019	- Mettre sur pied un dispositif de surveillance et d'alerte phytosanitaire ; - Promouvoir davantage la pratique des cultures à hautes valeurs nutritives dans les zones vulnérables ; - Suivre la situation alimentaire des populations et de la production agricole dans les zones vulnérables ; - Renforcer le dispositif de constitution de stocks de sécurité en denrées alimentaires.
-------------------	--

Action 04 DEVELOPPEMENT DES NORMES ET LABELS DES INTRANTS AGRICOLES.

OBJECTIF	Améliorer la qualité des intrants agricoles								
Indicateur	Intitulé:		Proportion des intrants agricoles normés et labélisés au Cameroun				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2017						
	Valeur de référence:								
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		80.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		Le pourcentage des intrants agricoles normés et labélisés au Cameroun en 2018 a enregistré une évolution de 4%, qui l'a fait passer de 70% (en 2017) à 74% (en 2018) correspondant à un taux de réalisation de l'indicateur de 98,66 % et un taux de réalisation des activités technique de 80,03%				98,66 %		
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	87 700 000	87 700 000	81 341 352	81 341 352	81 341 352	81 341 352	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION	Foisonnement des acteurs non professionnels dans le circuit de la distribution des intrants agricoles et accroissement des échanges des intrants agricoles avec les pays voisins, ce qui favorise la circulation des produits de mauvaise qualité.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 3/3 Unités de tests construites et équipés - 1/1 Base de données des pesticides, engrais, appareils de traitement et semences actualisée - 3/3 kits de consommable de laboratoire acquis - 8/48 Postes de police phytosanitaire équipés en kits de certification électronique ; - 80/80 Agents techniques des postes de police phytosanitaire formés.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Les activités programmées ont été entièrement réalisées.								
Perspectives 2019	-Elaborer un catalogue des normes des intrants et des produits ; - Accentuer la surveillance au niveau des points d'entrée et de sortie du territoire ; -Accentuer le processus de dématérialisation du commerce extérieur pour un meilleur suivi des mouvements des produits phytosanitaires - Mettre en place un dispositif d'assainissement et de formation des professionnels de vente des intrants agricoles.								

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 393

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DU MONDE RURAL ET
DE PRODUCTION

Responsable du programme

FALAINA

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Intitulé du Programme : Modernisation des infrastructures du monde rural et de production agricole.

Responsable : **M. FALAINA**, Directeur du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de Vie en milieu Rural.

OBJECTIF	Améliorer les performances des facteurs fondamentaux de production et le cadre de vie en milieu rural	
Indicateur	Intitulé:	Volume de financements (en milliards de FCFA) injectés dans les petites et moyennes exploitations agricoles par an
	Unité de mesure	Mds
	Valeur de référence:	37.0
	Année de référence:	2017
	Valeur Cible	40.0
Indicateur	Année cible:	2020
	Intitulé:	Nombre de tracteurs pour 1000 ha (motoculteurs et tracteurs)
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	0.4399999976158142
	Année de référence:	2017
	Valeur Cible	0.5899999737739563
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 21 453 500 000	CP 21 253 500 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	FALAINA,	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

L'insécurité transfrontalière et la tension sociale dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest a empêché le financement des microprojets dans les zones à risque et les ressources allouées ont été orientées dans d'autres localités.

Les services déconcentrés ne sont pas connectés à l'application PROBMIS d'où la difficulté de capter les décaissements effectués à ce niveau.

Promotion de la mécanisation agricole au niveau des petits producteurs ce qui appelle à l'acquisition des outillages et équipements agricoles.

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le programme 393 a pour objectif principal d'améliorer les performances des facteurs fondamentaux de production et du cadre de vie en milieu rural.

L'évaluation de ce programme se fait à travers la Proportion de la production issue des exploitations modernes. Il convient de rappeler qu'en 2017, ce taux de réalisation était de 49,67 %. Pour ce qui est de l'année cible **2019**, il a été fixé à 57,57 %. En 2018, la valeur projetée était de 53,62 % et la valeur atteinte de 52,11 % correspondant à un taux de réalisation de

l'indicateur de 96,13 %. Le taux de réalisation des activités étant de 61,93 %.

En 2018, ce Programme a reçu une dotation budgétaire initiale de 30 316 500 000 FCFA en AE et 30 116 500 000 FCFA en CP. La dotation révisée quant à elle s'élève à 19 304 970 642 FCFA en AE et 19 104 970 642 FCFA en CP. Le montant consommé en fin d'exercice est de 12 571 131 391 FCFA, soit un différentiel de 6 533 838 851 FCFA et un taux de consommation des ressources budgétaires de 65,80%.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme pour le compte de l'exercice 2018, un accent particulier a été mis sur :

- Appui aux EMF et aux OP ;
- Appui à la construction et à l'équipement des EMF ;
- Appui aux aménagements des espaces agricoles ;
- Construction et équipement des points d'eau ;
- Ouverture des pistes agricoles ;
- Réhabilitation des pistes agricoles ;
- Construction, réhabilitation et équipement des infrastructures du monde rural ;
- Achèvement des bâtiments ;
- Appui à la promotion de la mécanisation agricole ;
- Appui des OPA en équipements et outillage agricoles.

Il convient de rappeler que ce programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation. A cet effet, le MINADER veille au transfert effectif des compétences et des ressources y afférentes. Toutefois, il est à relever les lourdeurs dans l'exécution des ouvrages d'art et des infrastructures agricoles. Il est à signaler des malentendus entre les Administrations concernées dans la gestion des ressources transférées sur le terrain (*réalisation des forages, des pistes agricoles, ouvrages d'art, etc.*). Ceci entraîne des difficultés de remontée des informations y relatives.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	Appui aux EMF - 5 MC2 (BamunkaNdop, Kyé-Ossi, Ngoro, Nkolmetet, et Pitoa) ont reçu une subvention de 23 000 000 FCA ; - AMC a reçu une subvention de 10 000 000 FCFA ; - ADAF a reçu une subvention de 20 000 000 FCFA. - 5/5MC² et 3/10 EMF subventionnées ; - 2/19 EMF ont acquis le SIG « PERFECT » - 128 Entrepreneurs ruraux financés ; - 81/81 participants ont bénéficié d'un renforcement de capacités techniques (gestion de crédit, gestion de risque, gestion des performances sociales et Gouvernance) ; - 03/19EMF accompagnées dans le développement de nouveaux produits ; - 30/30Leaders villageois formés.	
	Appui aux OP - 1920 producteurs ont bénéficié du financement des entrepreneurs ruraux ; - 600/600 bénéficiaires finaux de micro crédits. o Infrastructures rurales - 76.1/177.5 km de pistes agricoles ouvertes ; - 67.7/343.3 km de pistes agricoles réhabilitées ; - 16/ouvrages d'arts construits ; - 5/12 magasins de stockage construits ; - 5/33 cases communautaires construites ; - 8/11 CEAC construits ; - 3/6 marchés de vivres construits.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	97.87%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 15 659 652 607	CP 15 459 652 607
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 19 304 970 642	Ecart CP 19 304 970 642
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 12 683 197 801	CP 12 571 131 391
TAUX DE CONSOMMATION	65,7 %	65,8 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	- L'absence de l'application PROBMIS dans les services déconcentrés a rendu difficile la remontée des informations financières ; - Le taux de réalisation financière affiché sur la consommation globale du budget (48%) est en contradiction avec le taux affiché dans le PTA (98%). Les ressources en subventions accordées aux petites et moyenne exploitations proviennent également du programme 392 qui met à leurs dispositions intrants, produit et matériels végétales.	
PERSPECTIVES 2019	Intensifier les activités de financement des microprojets dans les autres localités. Etendre l'application PROBMIS dans les services déconcentrés ; -Restructuration des pools d'engins lourds au niveau des services déconcentrés ; -Créer des prototypes adaptés aux profils des zones agro écologiques	

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

Action 01 DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE FINANCEMENT DU SECTEUR								
OBJECTIF	Améliorer l'accès des exploitations agricoles, (petites et moyennes) au financement Améliorer l'accès des exploitations agricoles, (petites et moyennes au financement)							
Indicateur	Intitulé:	Proportion des exploitations agricoles (petites et moyennes ayant reçues les subventions et/ou crédits)					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 97,48 %	
	Unité de mesure	%						
	Année de référence:	2017						
	Valeur de référence:	0.0						
	Année cible:	2020						
	Valeur Cible	47.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	En 2018, la proportion des exploitations agricoles (petites et moyennes ayant reçu les subventions et/ou crédits) a enregistré une variation évolutive de 2,62 %, qui la fait quitter de 35,36 % (2017) à 37,98 % (2018). Ce qui correspond à un taux de réalisation technique de 97,48 %.						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	2 686 000 000	2 686 000 000	2 428 323 647	2 428 323 647	2 374 646 172	2 374 646 171	97,78 %	97,79 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	L'insécurité transfrontalière et tension sociale dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest a empêché le financement des microprojets dans les zones à risque et les ressources allouées ont été orientées dans d'autres localités.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	<u>Appui aux EMF</u> - 5 MC2 (Bamunka Ndop, Kyé-Ossi, Ngoro, Nkolmetet, et Pitoa) ont reçu une subvention de 23 000 000 FCA ; - AMC a reçu une subvention de 10 000 000 FCFA ; - ADAF a reçu une subvention de 20 000 000 FCFA. - 5/5MC² et 3/10 EMF subventionnées ; - 2/19 EMF ont acquis le SIG « PERFECT » - 128 Entrepreneurs ruraux financés ; - 81/81 participants ont bénéficié d'un renforcement de capacités techniques (gestion de crédit, gestion de risque, gestion des performances sociales et Gouvernance) ; - 03/19EMF accompagnées dans le développement de nouveaux produits ; - 30/30Leaders villageois formés.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Toutes les activités programmées ont été réalisées.							
Perspectives 2019	Intensifier les activités de financement des microprojets dans les autres localités.							

Action 02 DÉVELOPPEMENT DES AMÉNAGEMENTS ET DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES								
OBJECTIF	Mettre en place les conditions de valorisation optimale de ressources en terre							
Indicateur	Intitulé:		Proportion des terres agricoles aménagées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2017					
	Valeur de référence:		23.0					
	Année cible:		2020					
	Valeur Cible		29.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		En 2018, la proportion des terres agricoles aménagées a enregistré une variation évolutive de 0,88 %, qui la fait quitter de 22,64 % (2017) à 23,52 % (2018). Ce qui correspond à un taux de réalisation technique de 94,68 %.				94,68 %	
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	4 772 500 000	4 772 500 000	2 651 875 402	2 651 875 402	305 875 396	286 635 149	11,53 %	10,81 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Les services déconcentrés ne sont pas connectés à l'application PROBMIS d'où la difficulté de capter les décaissements effectués à ce niveau.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	108/270 Points d'eau aménagés							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- L'absence de l'application PROBMIS dans les services déconcentrés a rendu difficile la remontée des informations financières ; - Le taux de réalisation financière affiché sur la consommation globale du budget (10%) est en contradiction avec le taux affiché dans le PTA (98%).							
Perspectives 2019	Etendre l'application PROBMIS dans les services déconcentrés							

Action 03 DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DU MONDE RURAL

OBJECTIF	Améliorer le cadre de vie des populations rurales								
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'arrondissements ayant accès aux services de base (Points d'eau, Pistes)					TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 94,52 %		
	Unité de mesure	nb							
	Année de référence:	2017							
	Valeur de référence:								
	Année cible:	2020							
	Valeur Cible	255.0							
	Réalisation exercice (Résultat technique):	En 2018, le nombre d'arrondissements ayant accès aux services de base (points d'eau, pistes, etc.) a enregistré une variation évolutive de 14,17 %, faisant passer ce nombre de 245 (2017) à 259 (2018). Ce qui correspond à un taux de réalisation technique de 94,52 %.							
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	13 830 000 000	13 630 000 000	10 396 662 125	10 196 662 125	9 819 884 800	9 727 058 638	69,93 %	70,27 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Les services déconcentrés ne sont pas connectés à l'application PROBMIS d'où la difficulté de capter les décaissements effectués à ce niveau.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 76.1/177.5 km de pistes agricoles ouvertes ; - 67.7/343.3 km de pistes agricoles réhabilitées ; - 16/ouvrages d'arts construits ; - 5/12 magasins de stockage construits ; - 5/33 cases communautaires construites ; - 8/11 CEAC construits.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- L'absence de l'application PROBMIS dans les services déconcentrés a rendu difficile la remontée des informations financières ; - Le taux de réalisation financière affiché sur la consommation globale du budget (10%) est en contradiction avec le taux affiché dans le PTA (98%).								
Perspectives 2019	Etendre l'application PROBMIS dans les services déconcentrés								

Action 04 SOUTIEN À L'ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES

OBJECTIF	Améliorer l'accès des exploitants agricoles au matériel et aux équipements mécanisés								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de tracteurs pour 1000 ha (motoculteurs et tracteurs)				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 97,87 %		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2017						
	Valeur de référence:								
	Année cible:		2020						
	Valeur Cible		0.5400000214576721						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		En 2018, le nombre de tracteurs pour 1000 ha (motoculteurs et tracteurs) a enregistré une variation évolutive de 0,042, faisant passer cette valeur de 0,42 (2017) à 0,46 (2018). Ce qui correspond à un taux de réalisation technique de 97,87 %.						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	165 000 000	165 000 000	182 791 433	182 791 433	182 791 433	182 791 433	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Promotion de la mécanisation agricole au niveau des petits producteurs ce qui appelle à l'acquisition des outillages et équipements agricoles.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 8/10 Egraineuses dispatcheuses - 50/56 Charrues à 3 disques - 14/20 Charrues à 4 disques - 67/70 billonneuses - 56/58 Semoirs à maïs - 8/8 Tarières - 75/88 Cultivateurs à 13 dents - 46/50 Motopompes à 10 CV - 6/6 Motopompes à 5 CV - 36/41 Pulvériseurs - 49/60 Charrues à socs réversibles - 10/10 Herses 1/1 Semoir à riz.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Toutes les activités programmées ont été engagées. Toute fois certaines outillages sont en attente de livraison.								
Perspectives 2019	-Restructuration des pools d'engins lourds au niveau des services déconcentrés ; -Créer des prototypes adaptés aux profils des zones agro écologiques								

2018

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 394

GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES
SPECIFIQUES A L'AGRICULTURE

Responsable du programme

DJAKOU DAGOBERT

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Intitulé du Programme: Gestion durable des ressources naturelles spécifiques à l'agriculture.
Responsable : **Mme TAMOUGANG TAKA Justine MENGWI**, Directeur du Développement Local et Communautaire.

OBJECTIF	Améliorer l'exploitation durable des terres arables dans le respects des contraintes environnementales	
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des superficies agricoles nationales utilisant des bonnes pratiques de la fertilité et respectant les contraintes environnementales
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	13.850000381469727
	Année de référence:	2017
	Valeur Cible	17.290000915527344
	Année cible:	2020
ACTIONS DU PROGRAMME		
DOTATIONS INITIALES	AE 4 728 745 000	CP 4 728 745 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	DJAKOU DAGOBER, T	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

- Disponibilité des terres favorables à l'agriculture et encore inexploitées dans certaines zones agro écologiques (*plaine centrale...*) ;
- Accaparement des terres agricoles par des tiers au détriment des ayant-droits ;
- Epuisement des terres agricoles dans certaines zones à forte pression démographique ;
- Promotion de l'entrepreneuriat agricole jeune, source de conflits fonciers ;
- Emprise des populations riveraines sur le patrimoine foncier du MINADER (fermes semencières, espaces abritant les services déconcentrés) ;
- Faible niveau des précipitations annuelles dans les régions du Nord et de l'Extrême-nord ;
- Demande alimentaire de plus en plus croissante ;
- Effets des changements climatiques (*inondations, sécheresse, etc.*) ;
- Forte demande des terres pour la mise en place des moyennes et grandes exploitations agricoles.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2018

Le programme 394 a pour objectif principal d'améliorer l'exploitation durable des terres arables dans le respect des contraintes environnantes.

L'évaluation de ce Programme se fait à travers la Superficie agricole nationale occupée par des exploitations utilisant des bonnes pratiques de gestion de la fertilité et respectant les contraintes environnementales. Il convient de rappeler qu'en 2017, ce taux de réalisation était de 13,35 %. Pour ce qui est de l'année cible **2019**, il a été fixé à 15,63 %. En 2018, la valeur projetée était de

14,49 % et la valeur atteinte est de 14,04 % ; correspondant à un taux de réalisation de l'indicateur de 95,86 % et un taux de réalisation des activités de 60,61 %.

En 2018, ce Programme a reçu une dotation budgétaire initiale de 4 728 745 000 FCFA en AE et 4 728 745 000 FCFA en CP. La dotation révisée quant à elle s'élève à 4 306 272 570 FCFA en AE et 4 306 272 570 FCFA en CP. Le montant consommé en fin d'exercice est de 4 292 662 570 FCFA, soit un différentiel de 13 610 000 FCFA et un taux de consommation des ressources budgétaires de 99,68%.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme pour le compte de l'exercice 2018, un accent particulier a été mis sur :

- Sécurisation du patrimoine foncier du MINADER ;
- Sécurisation des fermes semencières ;
- Elaboration de la carte d'aptitude des sols ;
- Aménagement des périmètres hydroagricoles.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	La superficie agricole nationale occupée par des exploitations utilisant des bonnes pratiques de gestion, de la fertilité et respectant les contraintes environnementales en 2018 enregistre une variation évolutive de 0,69%, qui la fait passer de 13,35% (en 2017) à 14,04% (en 2018) correspondant à un taux de réalisation technique de l'indicateur de 95,86% et le taux de réalisation des activités de 61,60 %.	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	61,60 %	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 4 306 272 570	CP 4 306 272 570
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 422 472 430	Ecart CP 422 472 430
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 4 292 662 570	CP 4 292 662 570
TAUX DE CONSOMMATION	99,68 %	99,68 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Les activités programmées ont été réalisées.	
PERSPECTIVES 2019	- Relever le niveau d'allocation budgétaire destiné à la sécurisation du patrimoine foncier du MINADER dans les services déconcentrés ; - Poursuivre les opérations d'aménagements des périmètres hydro-agricoles et mettre en place des mesures incitatives favorables à l'installation des jeunes et des femmes ; - Promouvoir le développement des systèmes d'irrigation et de micro-irrigation ; - Mise en place d'un cadre de concertation entre les différents acteurs pour la gestion des anticipations des demandes foncières ; - Contribuer à la mise en place du plan d'affectation et de l'utilisation des terres agricoles ; - Mise en place d'un plan de renforcement des capacités de nos acteurs déconcentrés sur la sécurisation du patrimoine foncier. -Poursuivre le processus d'élaboration de la carte d'aptitudes des sols -Encourager les bonnes pratiques de restauration durable des sols telle que l'agro foresterie, la fertilisation organique et les cultures en courbes de niveau.	

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2018

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

A titre de rappel, l'objectif stratégique du MINADER, qui découle du DSCE est de **renforcer le Cameroun dans son rôle de puissance agricole sous régionale, dans lequel le secteur rural est un moteur de l'économie nationale en assurant la sécurité alimentaire des populations pour un développement durable, respectueux de l'environnement.**

Cet objectif repose sur quatre piliers, à savoir :

- Améliorer la productivité et la compétitivité des filières agricoles ;
- Moderniser les infrastructures du monde rural et de production agricole ;
- Gérer durablement les ressources naturelles spécifiques à l'agriculture ;
- Renforcer la gouvernance et l'appui institutionnel dans le sous-secteur.
- Les quatre piliers susmentionnés ont été déclinés en quatre programmes :

Le programme technique N°1 (392) intitulé « Amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières agricoles » ;

Le programme technique N°2 (393) intitulé « Modernisation des infrastructures du monde rural et de production agricole » ;

Le programme technique N°3 (394) est intitulé « Gestion durable des ressources naturelles spécifiques à l'agriculture » ;

Le programme support (391) intitulé « Gouvernance et appui institutionnel dans le sous-secteur Agriculture et développement rural ».

Le principal défi à relever dans le secteur rural concerne le passage à une production rurale semi intensive et industrielle qui permettra :

- d'assurer la sécurité et l'autosuffisance alimentaires au niveau de la consommation interne ;
- d'approvisionner l'industrie de transformation et de créer un marché et une consommation interne pour les filières extraverties ;
- et enfin, de développer les exportations et d'améliorer ainsi la balance commerciale.

Dans cette perspective, des indicateurs de performance avaient été élaborés et leurs valeurs cibles fixées. Le rapprochement des résultats atteints en 2018 par rapport aux valeurs cibles présente des scores satisfaisants de plus de 90%. Ceci permet d'espérer, toute chose étant égale par ailleurs, que d'ici à 2020, le Cameroun serait prêt à amorcer sur le plan de la production agricole, la phase de pays à revenu intermédiaire.

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique du Gouvernement dans les domaines de l'agriculture et du développement rural.

Dans le secteur rural, en cohérence avec la politique de développement de grandes exploitations agricoles, des mesures incitatives seront prises pour faciliter l'installation des diplômés des écoles d'agriculture à travers :

- la formation au montage de projets agricoles d'envergure ;
- la facilitation de l'accès aux crédits ;
- et la facilitation de l'accès aux intrants agricoles modernes.

L'enveloppe budgétaire allouée au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural au titre de l'exercice 2018 était de **87 382 945 000 FCFA** dont **35 263 000 000 FCFA** en dépenses de fonctionnement et **52 119 940 000 FCFA** en dépenses d'investissement.

3.2. LEÇONS APPRISES

DIFFICULTES MAJEURES

- les retards observés dans les procédures de passation des marchés ont causé des retards dans les engagements ;
- le dysfonctionnement de l'application de gestion des opérations budgétaires (PROBMIS) ;
- le faible taux des quotas trimestriels pour ce qui est du budget de fonctionnement ;
- la faible collaboration entre les différentes administrations, notamment dans la gestion des ressources transférées aux CTD ;
- la faible appropriation de cette nouvelle approche de gestion budgétaire par les Acteurs de la chaîne budgétaire ;
- la difficulté d'évaluation statistique de l'impact des actions conduites ;
- la faible culture de la reddition des comptes par les entités sous tutelle et des projets et du dialogue de gestion ;
- l'inadéquation des procédures budgétaires avec les contraintes calendaires du secteur agricole ;
- la faible opérationnalisation des acteurs de la chaîne du budget-programme au MINADER ;
- l'insuffisance du personnel et des moyens fonctionnels dans les services de concentrés ;
- la faible maîtrise de l'exécution et du pilotage du budget programme.

LEÇONS APPRISES

L'exécution du budget programme au titre de l'exercice 2018 a permis au MINADER de constater un certain nombre de manquements qui altèrent son efficacité, à savoir :

- La nécessité de collaboration entre les différentes équipes d'élaboration des outils du budget programme ;
- La nécessité d'étendre l'application PROBMIS aux services déconcentrés pour une meilleure visibilité des opérations financières effectuées à ces niveaux;
- la nécessité de mettre en place au niveau des services déconcentrés, un cadre de concertation entre les différentes administrations concernées par les ressources transférées aux CTD ;
- la nécessité de renforcer les capacités des responsables d'activités en matière de planification, de programmation, de budgétisation et de suivi;
- la nécessité de mettre en place un dispositif de suivi efficace de l'exécution des activités ;

- la nécessité de renforcer le dialogue de gestion.

3.3. PERSPECTIVES 2019

Les perspectives pour l'année 2020 se feront dans un environnement dominé par :

- le renforcement des capacités des différents acteurs du budget programme ;
- l'organisation régulière des missions de formation, de sensibilisation et de suivi-évaluation ;
- la programmation et la budgétisation des activités matures.

Sans être exhaustif, les orientations du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural pour l'année 2020 porteront sur :

- la poursuite de la mise en place des normes et standards pour préparer la certification des produits ;
- l'intensification de la formation des acteurs ruraux aux nouvelles technologies de production, de transformation et de commercialisation des produits à travers la création des centres d'excellence des filières agricoles ;
- la promotion des activités de valorisation des produits agricoles du cru ;
- l'opérationnalisation des fermes semencières de 1ère catégorie ;
- la maîtrise de l'accès au financement et à la terre ;
- la maîtrise des marchés agricoles ;
- la maîtrise de gestion de l'eau pour pallier les effets du changement climatique et produire en toute saison de l'année ;
- la poursuite de la promotion du mouvement coopératif ;
- la protection du verger cacao-café ;
- l'amélioration de la qualité et de la quantité des semences et plants à haut rendement ;
- l'allocation des ressources suffisantes pour la distribution des semences et plants produits ;
- la poursuite du développement des filières agricoles en vue d'une mobilisation optimale des réserves de productivité, de valeur ajoutée et de compétitivité ;
- la poursuite de la réalisation des activités relatives du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) ;
- l'accroissement substantiel des productions agricoles pour répondre à la demande alimentaire que pourrait engendrer l'organisation du CHAN 2020 et de la CAN 2021. /.